

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA SOCIETE CHEVREUSE FORME

L'AN DEUX MILLE VINGT ET CINQ ET LE SEPT MAI se sont réunis en assemblée extraordinaire sur la convocation régulière faite conformément à l'article des statuts :

-Mme Kamilia EL CHAHAB
-Mr VALLE Christian

Et

-Mr Charles VALLE

Les deux premiers en qualité d'associés au siège social de la société, 87 Route de Rambouillet à CHEVREUSE(78), le dernier en qualité de Gérant .

Cette réunion ayant pour ordre du jour :

- Démission du gérant Mr Charles Vallé
- Nomination d'un nouveau gérant Mr Christian Vallé

Diverses observations sont échangées et chacun ayant fait part de son avis, la résolution suivante est mise aux voix.

1 ere RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la démission pour convenances personnelles de Mr Charles Vallé de la gérance de la Société Chevreuse Forme. Cette démission est régulière suivant l'article 13 alinéa 2 des Statuts de la Société.

L'article 13 Alinéa 1 des Statuts de la Société Chevreuse Forme s'en trouve donc modifié avec la nomination du nouveau gérant à savoir Mr Vallé Christian.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2eme RESOLUTION

Mr Christian Vallé, demeurant 19 Rue de la Mairie 78720 Saint Forget, qui accepte, est nommé Gérant de ladite Société.

L'assemblée des associés approuve cette résolution et donne les pleins pouvoirs au nouveau Gérant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant expiré, la séance est levée ce 07/05/2025..

En foi de quoi le procès verbal est dressé.

KAMILIA EL CHAHAB

CHRISTIAN VALLE
Bon pour acceptation des fonctions de gérant

CHARLES VALLE

